

Article 21 du Règlement

laquelle il est aux prises. Vendredi dernier, il a consenti à la dédommager, mais c'est scandaleux, madame le Président.

Mme le Président: A l'ordre. Le temps alloué au député est expiré.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI**LES DIFFICULTÉS ÉPROUVÉES PAR LES GENS DE SCHEFFERVILLE, AU QUÉBEC**

M. André Maltais (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je recevais ce matin un groupe de Schefferville concernant les difficultés qui vivent encore les citoyens dans cette ville du Nord. Je salue la présence du maire de Schefferville, M. Bégin, ainsi que celle du président du comité de reclassement, M. Forté. Je demande, madame le Président, si le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, après avoir fait tellement de choses pour les travailleurs de Schefferville, ne pourrait pas exiger de la compagnie Iron Ore, et j'aurais aimé voir le leader de l'opposition devant moi, de venir s'asseoir à une table tripartite avec les gouvernements provincial et fédéral en vue de trouver une solution pour les commerçants et les propriétaires de maisons mobiles. Les gens de Schefferville ont l'impression et la certitude, dans certains cas, d'avoir été abandonnés par la compagnie. A ce stade-ci, il est important de régler ce problème-là parce que nous entrevoyns d'autres problèmes sur la Côte-Nord avec d'autres villes. De plus, il est important que la compagnie soit quand même responsable sur les plans moral et social et qu'elle respecte ses obligations envers les travailleurs.

* * *

[*Traduction*]

LES ŒUVRES DE CHARITÉ**LA FONDATION W. GIFFORD-JONES—LA DEMANDE D'HOMOLOGATION**

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, tous les députés sont au courant du débat que suscite à l'heure actuelle l'opportunité de dériminaliser l'utilisation de l'héroïne pour soulager les douleurs des cancéreux en phase terminale, et savent que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (Mme Bégin) a chargé un comité consultatif composé de spécialistes d'examiner la question du soulagement des grandes douleurs. Ils sont aussi au courant, je l'espère, du rôle important qu'a joué la Fondation W. Gifford-Jones au cours du débat qui a mené à la création du comité consultatif, et du rôle qu'elle continue de jouer pour inciter la société à réfléchir comme elle se doit sur les difficiles questions que sont la souffrance, la douleur et la mort.

En favorisant la décriminalisation de l'héroïne, la Fondation a grandement contribué à porter la question à l'attention de la population et à pousser ainsi les spécialistes à considérer des décisions de ce genre comme relevant de la politique publique et non seulement de l'expertise technique, ce qui représente un heureux progrès.

Récemment, la Fondation a demandé à être homologuée comme œuvre de charité, ce qui lui a été refusé sous prétexte

qu'elle est à vocation politique et donc non admissible. Je demande au gouvernement de réviser cette décision de Revenu Canada et d'assurer ainsi une formation pleine et entière de la population en ce qui a trait à ces questions et, pendant qu'il y sera, de revoir toute sa politique en matière d'attribution du statut d'œuvre de charité qui, à l'heure actuelle, est plutôt arbitraire, peu conséquente et insuffisante en ce qui concerne l'apport approprié des Églises et d'autres groupes au débat de la politique publique.

* * *

LA TAXE D'ACCISE**LA MAJORIZATION DE LA TAXE SUR LE TABAC**

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame le Président, je prends la parole au nom de l'Office de commercialisation des producteurs de tabac blond et de nombre de mes électeurs pour m'élever énergiquement contre le gouvernement qui s'obstine à majorer excessivement la taxe d'accise sur le tabac.

Le prélèvement d'une taxe d'accise qui augmente proportionnellement chaque année est doublement injuste pour les pauvres. Non seulement il s'agit d'une taxe régressive, mais ses répercussions deviennent de plus en plus graves au fil des ans, puisqu'elle augmente automatiquement. Si le gouvernement se préoccupait sincèrement de justice sociale, comme il le prétend, son programme des 6 et 5 p. 100 s'appliquerait à cette taxe comme il s'applique aux salaires.

L'indexation automatique de cette taxe d'accise sape le principe fondamental exigeant que le Parlement approuve toutes les majorations d'impôt afin de veiller à ce que les contribuables soient imposés équitablement. Si le gouvernement respectait ses principes, je ne serais pas obligé de signaler à la Chambre le problème que cette taxe pose à de nombreux producteurs de tabac dans ma circonscription. Ces vues sont exposées dans une lettre que j'ai reçue de Judy Fulop de Tillsonburg, en Ontario. Elle m'écrivit ce qui suit:

● (1410)

«Je vous écris pour protester contre la façon dont le gouvernement prélève des taxes sur les produits du tabac. En prétendant se préoccuper de la santé de la population, Monique Bégin adopte une attitude perfide et en expliquant que la majoration de prix vise à réduire la consommation, elle adopte une tactique sournoise pour rafler le plus possible de recettes fiscales. Si elle s'intéresse vraiment à la question et que le tabac soit vraiment dangereux, elle devrait le proscrire. Pourquoi soumettre l'industrie à une lente agonie?»

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST**LA DISPOSITION CONCERNANT LES TERRES HOUILLÈRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, je voudrais faire part à la Chambre de l'opposition des habitants de la Colombie-Britannique à l'article 62 du projet de loi C-155, qui confère au gouvernement fédéral la mainmise sur 50 000 acres de précieuses terres houillères. En vertu de cette disposition, le gouvernement fédéral peut vendre ces terres ou prendre à leur égard toute autre disposition selon les modalités, et aux conditions qu'il estime indiquées.